



Commission R gionale d'Arbitrage
C.R.A. Gen ve



Inscription au cours d'arbitre de volleyball en salle

Session de Septembre 2025 (seule session de la saison !)

ATTENTION: nombre de places limit . Une confirmation vous sera envoy e pour valider votre inscription. La participation au cours est factur e directement au club. En cas de retrait tardif, les frais peuvent  tre factur s. Lors du premier soir, un test d'entr e aura lieu. Seul les candidats avec un r sultat suffisant seront admis   la suite de la formation.

Nom:

Pr nom:

Date de naissance:

Adresse:

Code Postal:

Commune:

T l:

Email:

Club d'origine:

Date pour l'examen de marqueur:

Samedi 27 septembre 2025 (8h15)

Mardi 30 septembre (19h)

Votre inscription   la formation doit imp rativement  tre parrain e par une personne de r f rence, en principe par un arbitre de votre club (il doit s'agir d'un arbitre qui officie en ligue r gionale). En cas de questions par rapport   ce point, contactez nous par mail.

Personne de r f rence

Nom:

Signature:

Pr nom:

En renvoyant ce formulaire, je m'engage   participer aux cours et aux examens de la session.

DERNIER DELAI D'INSCRIPTION Vendredi 19 septembre 2025

  retourner  : administration@svrge.ch

CF/12.08.2025

Session de Septembre 2025

Toutes les séances ci-dessous auront lieu au **Centre sportif du Bois-des-Frères**
Salle de théorie au 2ème étage du centre (Chemin de l'Écu 22, 1219 Vernier).

Dates:

Lundi 22 septembre	19h00 - Introduction pour candidats arbitres avec TEST D'ENTRÉE *
Samedi 27 septembre	8h15 - Examen de marqueur **
Mardi 30 septembre	19h00 - Examen de marqueur **
Lundi 6 octobre	19h00 - Soirée théorie *
Lundi 13 octobre	19h00 - Examen théorique *

Dates à déterminer après le 13 octobre pour la formation pratique et l'examen pratique*.

* = *présence obligatoire*

** = *présence obligatoire à l'une des dates*

Information:

Lors de la première séance du lundi 22 septembre, tous les candidats devront passer un test d'entrée, avec quelques questions (style QCM). Seul les candidats qui obtiendront un résultat suffisant à ce test seront admis à la suite de la formation. Les frais de participation seront uniquement facturés aux personnes qui réussissent ce test.

Pour la formation pratique, chaque candidat s'engage à prendre contact avec son club / équipe afin d'organiser des séances de formation pratique (sous la forme d'un match amical lors d'un entraînement). Sans l'aide des clubs, il sera impossible d'organiser une formation pratique suffisante pour passer l'examen.

